



CDTT33

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA
GIRONDE DE TENNIS DE TABLE

COMMISSION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

Date : Mercredi 18 Décembre 2024

Début de séance : 18H30

CRITERIUM de GIRONDE :

5ème journée : 06/12/2024

EXCELLENCE :

Poules 1.2.3.4 : **R.A.S**

PROMOTION D'EXCELLENCE :

Poules : 2.3 : **RAS**

Poule 1

LE HAILLAN TT 3 / TT BRAUD 1

Le joueur TOURNEUR Alain (TT BRAUD 1) licence n°3322593, 666pts était placé en D alors que c'était le mieux classé.

Nos règlements indiquent que le joueur le mieux classé aux points numériques sera placé en 1 ou 2 (A ou B) ou (W ou X) dans chaque équipe.

Rencontre perdue 50/00 – 3/0

HONNEUR :

Poules 1.2.3 : **R.A.S**

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES

La commission sportive demande que le cartouche J.A soit rempli sur chaque feuille de rencontre.

*** Phase 1 * Journée 6* 30 Novembre et 01/12/ 2024**

Départementale 1

Poule 1

- Le licencié PAOLETTI Max (3343499) a participé à deux rencontres dans des équipes de numéro inférieur (B) lors de la journée 2 Régionale 3 équipes 5 et journée 3 en Pré-régionale équipe 6

Ce joueur n'était donc pas qualifié pour jouer en équipe 7 lors de la journée 6

CA BEGLAIS 7 – UA CADILLACAISE 3 : 00/14 et 0/3

*** Phase 1 * Journée 7* 14 et 15/12/ 2024**

Pré-Régionale

Poules : 1.2.3.4 : R.A.S

:

Départementale 1

Poules : 2.3.4 : R.A.S

Poule 1

LE HAILLAN TT 5 – CA BEGLAIS 7

Lors de la partie 10, le joueur LESPITAOU-BERRAUTE Paul (325421) de LE HAILLAN TT 5 s'est blessé.

La partie 10 est considérée comme normale, la partie 13 est considérée comme abandon.

- Le licencié PAOLETTI Max (3343499) a participé à deux rencontres dans des équipes de numéro inférieur (B) lors de la journée 2 Régionale 3 équipe 5 et journée 3 en Pré-régionale équipe 6

Ce joueur n'était donc pas qualifié pour jouer en équipe 7 lors de la journée 7

LE HAILLAN TT 5 – CA BEGLAIS 7 : 14/00 – 03/00

Départementale 2

Poules : 1.2.3.4: R.A.S

Départementale 3

Poules : 1.2.3.4: R.A.S

Poule 2

SA MERIGNAC 14 – US MIOSSAISE P 4

Conformément au règlement :

Équipe exempte ou bénéficiant d'un forfait II.112.2 ... « En cas de non réception de la feuille de rencontre dans les huit jours suivant la date officielle de la journée de championnat, **les joueurs ayant participé à la journée précédente sont considérés comme ayant participé à cette journée** au titre de cette équipe. ».....

Le joueur HAZIZA LAMBERT Timéo (3351481) avait joué en Départementale 4 poule 4 lors de la journée 6, et a joué lors de la journée 7 en Départementale 3 poule 2 contre SA MERIGNAC 14.

N'ayant pas reçu de feuille de rencontre de la Départementale 4 poule 4, ce joueur est considéré comme ayant participé à la journée 7 en Départementale 4, ce joueur n'était donc pas autorisé à participer à la rencontre de départementale 3 poule 2.

Rencontre perdue pénalité : 14/00 – 3/00

Départementale 4

Poules : 1.2.3.4.5.6 : R.A.S

Poule 7

SAG CESTAS 10 – TT FARGUAIS 4

Forfait du club TT FARGUAIS 4 rencontre perdue 14/00 – 03/00

Pénalité financière : 60€

Fin de Commission sportive 33 : 20h15

Prochaine réunion sportive : le mercredi 8 janvier 2025 : confection des poules phase 2

Présents : René BEUTIS - Alexandre DERUNES – Bruno HAN COILIN - Gilbert LÉGLISE - Nadine COUSY- Virginie POINSOT- Pierre DELETANG

Pour la Commission sportive 33.
Alexandre DERUNES

: